

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 6 février 2012 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger

Conseillers:

#1 Lisa Merovitz, #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer
 #4 Frank Simms, #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs
 ainsi que la Directrice-générale Carrol Kralik.

Visiteurs : +/- 16

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
4.	AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE
5.	VISITEURS / PÉRIODE DE QUESTION
6.	URBANISME
6.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme -Avis de motion afin d'amender le règlement concernant les permis & certificats -Avis de motion afin d'amender le règlement de lotissement
6.2	-Résolution à la CPTAQ, coupe de bois au 23 Quilliams
7.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
7.1	-Rapport pour le mois de janvier 2012
8.	CORRESPONDANCE
9.	ADMINISTRATION
9.1	-Résolution d'appui de l'orientation préliminaire relativement au 1 ^e volet
9.2	de l'article 59 <îlots déstructurés>
9.3	-Adoption de règlement #RM 330-2012 concernant la circulation et le stationnement -Résolution concernant l'autorité compétente et le fonctionnaire désigné applicable au règlement #RM 330-2012
10.	VARIA
11.	COMPTES À PAYER

2.

#011-0212

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseiller Briggs
 appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

3.

#012-0212

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseillère McBrine
 appuyé par conseiller Tuer & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière de 9 janvier 2012 soit adopté tel que rédigé.

5.

VISITEURS

Un groupe des résidents ont exprimés leurs préoccupations concernant la proposition de la MRC et la municipalité au MAMROT afin de désigner un secteur dans le Glen comme résidentielle rurale afin que la municipalité puisse se conformer au schéma de la MRC. Le groupe désire préserver le

caractère campagnard et rural de Bolton-Ouest et d'éviter des développements résidentiels futurs qu'il ne veule pas.

6.

URBANISME

6.1

#013-0212

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé tel que préparé.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par conseillère McBrine qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter un règlement amendant le règlement de permis et certificats #267-2008 concernant des dispositions relatives aux permis expirés.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par conseiller Horne qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter un règlement amendant le règlement de lotissement #265-2008 concernant des dispositions relatives aux <dead-end lots>.

6.2

#014-0212

Demande à la CPTAQ pour une coupe sélective visant à favoriser les arbres d'avenir sur le lot 145 - Paul Langlais

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de M. Claude Chabot, ingénieur forestier, de la part de M. Paul Langlais;

ATTENDU QUE la demande est pour une coupe sélective sur 6 hectares;

ATTENDU QUE Paul Langlais est le propriétaire des lots #10, #11, #P12, #P140, #145, #P7, & #P8, rang I & II, du canton de Bolton dans la municipalité de Bolton-Ouest ayant une superficie totale de 53.956 hectares;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements municipaux;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Simms appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser la coupe sélective sur 6 hectares du lot 145.

7.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

7.1

#015-0212

Proposé par conseillère Merovitz
appuyé par conseiller Simms et résolu à
l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur
Municipal soit approuvé ainsi que son chèque de
kilométrage au montant de \$106.52 et celui de
l'inspecteur à la voirie au montant de \$72.40.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

9.

ADMINISTRATION

9.1

#016-0212

Appui à la demande à portée collective visant la
détermination des îlots déstructurés dans le cadre
de l'article 59 de la LPTAA

CONSIDÉRANT QUE le 19 avril 2011, la MRC a déposé
à la Commission de protection du territoire
agricole du Québec une demande à portée collective
visant l'implantation de résidences sur son
territoire, le tout en vertu de l'article 59 de la
*Loi sur la protection du territoire et des
activités agricoles;*

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise spécifiquement
le premier volet de l'article 59, soit la
détermination des îlots déstructurés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, en partenariat avec ses 21
municipalités et la Fédération régionale de Saint-
Hyacinthe de l'Union des producteurs agricoles, a
identifié près de 207 îlots déstructurés répartis
sur l'ensemble de son territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette entente inclue également
plusieurs dispositions particulières d'aménagement
visant à limiter tous impacts liés à
l'implantation des résidences face aux activités
agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ demande l'appui de
chacune des municipalités du territoire de la MRC
Brome-Missisquoi tel qu'énoncé dans le dossier
numéro 372362 portant sur le compte-rendu de la
demande et de l'orientation préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Ouest
est au fait de l'importance de cette demande dans
l'optique de favoriser une plus grande
multifonctionnalité de sa zone agricole et du
dynamisme de sa communauté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
Merovitz
appuyé par conseiller Tuer
et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de
Bolton-Ouest est favorable à l'orientation
préliminaire de la demande à portée collective
numéro 372362 visant la détermination des îlots

déstructurés tel que demandée par la MRC Brome-Missisquoi à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et QUE la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à respecter les dispositions inscrites au compte rendu de ladite demande ainsi que toutes dispositions particulières d'aménagement déterminées par la MRC et l'UPA visant à limiter toutes contraintes aux activités agricoles.

9.2

017-0212

Adoption de règlement #RM 330-2012 concernant la circulation & le stationnement

Proposé par conseiller Briggs
appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE le règlement #RM 330-2012 concernant la circulation et le stationnement soit adopté.

9.3

#018-0212

Application du règlement #RM 330-2012 - concernant la circulation et le stationnement

Il est proposé par conseiller Horne
appuyé par conseillère Merovitz et résolu à l'unanimité QU'en plus de tout agent de la paix de la Sûreté du Québec, l'inspecteur municipal, l'inspecteur en voirie ou la directrice-générale de la municipalité soit nommé comme autorité compétente et/ou fonctionnaire désigné pour l'application du règlement suivant :

Règlement # RM 330-2012 concernant la circulation et le stationnement et QUE cette résolution remplace la résolution #143-1110 adoptée le 1 novembre 2010.

11.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 31.12.11	\$	101,324.70
Dépenses janvier 2012		147,061.57
Dépôts janvier 2012		160,864.84
Solde à la banque le 31.01.12	\$	115,127.97 +
GIC \$469,125.06 + GIC \$94,918.79 (fonds de parcs & terrain de jeux)		

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes des mois de janvier 2012/février 2012 au montant de \$77,335.85 (voir liste ci-jointe).

#019-0212

Paiement des comptes

Proposé par conseiller Briggs
appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois de janvier /février 2012 au montant de \$77,335.85 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 21h00.

Adopté

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière

Donald Badger
Maire

**PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL LUNDI
LE 5 MARS 2012 À 19H30.**

Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il
est adopté et signé à une séance du conseil
subséquente.